

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :

2 907 498

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

06 54492

51) Int Cl⁸ : F 01 D 5/10 (2006.01), F 16 F 15/34

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 24.10.06.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 25.04.08 Bulletin 08/17.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : SNECMA Société anonyme — FR.

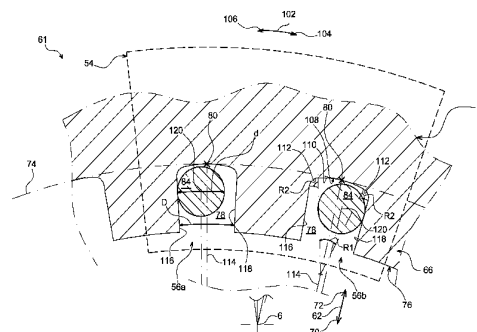
72) Inventeur(s) : BLANCHARD STEPHANE PIERRE
GUILLAUME, GARIN FABRICE, JUDET MAURICE
GUY et LANGEVIN THOMAS.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : BREVALEX.

54) SYSTEME D'EQUILIBRAGE POUR ROTOR DE TURBOMACHINE.

57) La présente invention se rapporte à un système d'équilibrage de rotor de turbomachine comprenant une bride d'équilibrage (52) pourvue de passages traversants (78), le système comprenant en outre des masses d'équilibrage (54) chacune montée fixement sur la bride (52) par l'intermédiaire d'un premier et d'un second assemblages vis/écrou (56a, 56b) disposant d'une première et d'une vis (84, 84) traversant un premier et un second passage (78, 78). Selon l'invention, ladite première vis est en appui contre un premier flanc d'extrémité tangentielle (116) du premier passage traversant, et à distance d'un second flanc d'extrémité tangentielle, et la seconde vis est en appui contre un second flanc d'extrémité tangentielle (118) du second passage traversant, et à distance du premier flanc d'extrémité tangentielle.



FR 2 907 498 - A1



SYSTEME D'EQUILIBRAGE POUR ROTOR DE TURBOMACHINE**DESCRIPTION****5 DOMAINE TECHNIQUE**

La présente invention se rapporte de façon générale à un système d'équilibrage de rotor de turbomachine, ainsi qu'à un module de turbomachine comportant au moins un tel système d'équilibrage.

10 L'invention concerne également une turbomachine équipée d'au moins un tel module, la turbomachine prenant de préférence la forme d'un turboréacteur pour aéronef.

ETAT DE LA TECHNIQUE ANTERIEURE

15 Sur les modules de turbomachine existants, tels que des compresseurs ou des turbines, il est habituellement prévu un système d'équilibrage de rotor comprenant une bride annulaire d'équilibrage sur laquelle sont montées des masses d'équilibrage, à
20 l'aide de boulons logés dans des passages traversants de la bride annulaire. Les masses peuvent ainsi être réparties autour de la bride de la façon souhaitée, assurant un bon équilibrage du module de turbomachine associé. De ce fait, ce type de système d'équilibrage
25 de rotor est généralement qualifié de modulaire.

Plus précisément, la bride annulaire d'équilibrage comprend habituellement une âme annulaire délimitée radialement dans un premier sens par une zone de jonction à partir de laquelle s'étend radialement
30 dans ce premier sens une pluralité de passages

traversants, vers une extrémité radiale libre de bride, chaque passage traversant présentant un sommet radial, selon un second sens opposé au premier sens, appartenant à ladite zone de jonction. Généralement, le premier sens est celui allant radialement vers l'intérieur, et le second sens opposé est celui allant radialement vers l'extérieur.

En outre, le système comprend donc une pluralité de masses d'équilibrage montées fixement sur la bride annulaire d'équilibrage par l'intermédiaire d'au moins un assemblage vis/écrou traversant l'un des passages, la tête de vis étant en appui contre une première face de la bride annulaire d'équilibrage et la masse d'équilibrage étant en appui contre une seconde face de la bride annulaire d'équilibrage, opposée à la première face.

Plus précisément, chaque masse d'équilibrage est montée sur la bride par l'intermédiaire de deux assemblages vis/écrou, dont la vis de chacun d'eux traverse son passage associé, dimensionné en conséquence. A ce titre, pour assurer le maintien de la masse d'équilibrage par rapport à la bride, dans la direction tangentielle et plus spécifiquement dans le deux sens de celle-ci, le passage traversant est habituellement dimensionné de sorte que chaque vis soit sensiblement en appui de part et d'autre contre respectivement un premier et un second flanc d'extrémité tangentielle de ce passage. En d'autres termes, la largeur du passage selon la direction tangentielle est sensiblement identique au diamètre de la vis associée.

Par ailleurs, lors d'études réalisées dans le cadre de la détermination des contraintes subies par la bride d'équilibrage, il a été remarqué que les plus fortes contraintes tangentielles étaient localisées au niveau du sommet radial de chaque passage traversant, donc sur et à proximité de la zone de jonction précitée. A titre indicatif, il est précisé que les contraintes tangentielles sont essentiellement liées aux effets centrifuge et thermique.

10 Cependant, la réalisation du maintien tangentiel de la masse d'équilibrage exposée ci-dessus, à savoir par double appui de chaque vis contre respectivement les deux flancs d'extrémité tangentielle du passage, ne permet pas d'offrir une grande liberté dans la conception de la portion d'extrémité radiale du passage, qui reste donc fortement contrainte tangentiellement.

15 Ainsi, la portion d'extrémité radiale et plus particulièrement son sommet radial constituant une zone de forte concentration de contraintes, la durée de vie de la bride d'équilibrage reste trop faible, et les risques de détérioration de cette bride se révèlent très importants.

EXPOSÉ DE L'INVENTION

25 L'invention a donc pour but de proposer un système d'équilibrage de rotor de turbomachine ainsi qu'un module de turbomachine remédiant aux inconvénients mentionnés ci-dessus, relatifs aux réalisations de l'art antérieur.

30 Pour ce faire, l'invention a tout d'abord pour objet un système d'équilibrage de rotor de

turbomachine comprenant une bride d'équilibrage pourvue d'une pluralité de passages traversants, le système comprenant en outre une pluralité de masses d'équilibrage chacune montée fixement sur la bride d'équilibrage par l'intermédiaire d'un premier et d'un second assemblages vis/écrou disposant respectivement d'une première vis et d'une seconde vis traversant respectivement un premier et un second passages directement consécutifs, chacun des passages présentant un premier et un second flancs d'extrémité tangentielle situés de part et d'autre de la vis de l'assemblage vis/écrou associé, le second flanc d'extrémité tangentielle étant décalé tangentiellement du premier flanc d'extrémité tangentielle dans un premier sens et le premier passage traversant étant décalé tangentiellement du second passage traversant dans un second sens opposé au premier sens.

Selon l'invention, la première vis est en appui contre le premier flanc d'extrémité tangentielle du premier passage traversant et à distance du second flanc d'extrémité tangentielle, et la seconde vis est en appui contre le second flanc d'extrémité tangentielle du second passage traversant et à distance du premier flanc d'extrémité tangentielle.

Par conséquent, l'invention propose une manière originale d'obtenir le maintien des masses d'équilibrage sur la bride d'équilibrage, dans les deux sens de la direction tangentielle. En effet, l'appui de la première vis contre le premier flanc d'extrémité tangentielle du premier passage traversant permet d'engendrer un blocage de la masse d'équilibrage dans

le second sens de la direction tangentielle par rapport à la bride, tandis que l'appui de la seconde vis contre le second flanc d'extrémité tangentielle du second passage traversant permet d'engendrer un blocage de la masse d'équilibrage dans le premier sens de la direction tangentielle par rapport à cette même bride. Par conséquent, la fixation tangentielle de chaque masse est avantageusement assurée sans qu'il ne soit nécessaire de prévoir des passages traversants de 5 10 largeur tangentielle sensiblement égale au diamètre de la vis associée.

Cela permet par voie de conséquence de disposer davantage de liberté dans la conception de la portion d'extrémité radiale des passages traversants, 15 offrant ainsi la possibilité de choisir la forme la plus adaptée possible pour minimiser au maximum la concentration de contraintes tangentielles s'appliquant sur ladite portion d'extrémité radiale.

Ainsi, avec la présente invention dans laquelle chaque vis dispose donc d'un diamètre inférieur à la largeur tangentielle du passage qu'elle traverse, il devient avantageusement possible d'adopter 20 une forme de passage assurant une durée de vie accrue des brides d'équilibrage, et également une diminution des risques de détérioration de celles-ci.

De préférence, en section transversale de la bride passant par les passages traversants, pour chacun de ces passages traversants, une distance maximale D selon la direction tangentielle entre les 30 deux flancs d'extrémité tangentielle est supérieure à une longueur maximale d de ladite vis selon cette même

direction tangentielle, de telle sorte que le rapport D/d soit compris entre 1,2 et 2, et plus préférentiellement sensiblement égal à 1,5.

5 D'autre part, on peut prévoir qu'en section transversale de la bride passant par les passages traversants, chacun de ces passages traversants présente un axe de symétrie s'étendant radialement, et qu'un axe de vis de la vis traversant ce passage soit décalé tangentiellement de l'axe de symétrie.

10 Préférentiellement, en section transversale de la bride passant par les passages traversants, chacun des passages traversants présente une portion d'extrémité radiale constituée par un arc de cercle de rayon $R1$ de part et d'autre duquel se trouvent
15 respectivement deux arcs de cercle de rayon $R2$ inférieur au rayon $R1$. Il a en effet été constaté que cette forme particulière, douce et évolutive, envisageable grâce à l'agrandissement de la largeur tangentielle du passage, permettait de réduire
20 l'accident de forme antérieurement rencontré au niveau de la portion d'extrémité radiale du passage, et donc de minimiser les concentrations de contraintes en fond de ce passage.

25 De préférence, le rayon $R2$ est sensiblement identique au rayon de la vis traversant le passage associé.

30 Enfin, chaque passage traversant prend la forme d'un feston ou d'un trou. A titre indicatif, le feston est classiquement ouvert radialement dans le premier sens, à savoir débouchant au niveau de

l'extrémité radiale libre de bride, tandis que le trou présente quant à lui une section fermée.

D'autre part, l'invention a également pour objet un module de turbomachine comprenant au moins un système d'équilibrage de rotor tel que présenté ci-dessus.

De préférence, le module est une turbine ou un compresseur de turbomachine, haute pression ou basse pression.

Enfin, l'invention a pour autre objet une turbomachine tel qu'un turboréacteur d'aéronef, comprenant au moins un module tel que décrit ci-dessus.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront dans la description détaillée non limitative ci-dessous.

BRÈVE DESCRIPTION DES DESSINS

Cette description sera faite au regard des dessins annexés parmi lesquels ;

- la figure 1 représente une vue partielle de côté d'un module de turbomachine selon un mode de réalisation préféré de la présente invention ;

- la figure 2 montre une vue partielle en perspective de la bride annulaire d'équilibrage destinée faire partie intégrante du système d'équilibrage de rotor appartenant au module de turbomachine montré sur la figure 1 ;

- la figure 3 montre une vue en coupe selon la ligne III-III de la figure 2, sur laquelle ont été rajoutés une masse d'équilibrage et ses moyens d'assemblage associés ;

- la figure 4 montre une vue en coupe selon la ligne IV-IV de la figure 3 ; et

- la figure 5 montre une vue partielle en coupe selon la ligne V-V de la figure 1.

5 EXPOSÉ DÉTAILLÉ DE MODES DE RÉALISATION PRÉFÉRÉS

En référence à la figure 1, on voit une partie d'un module 1 de turbomachine selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, ce module étant ici une turbine haute pression dite turbine HP de la turbomachine, prenant quant à elle la forme d'un
10 turboréacteur pour aéronef.

Sur la figure 1, on peut apercevoir la partie rotor de la turbine HP, située en aval d'une chambre de combustion 2 du turboréacteur. A cet égard,
15 il est noté que les notions « aval » et « amont » employées ci-après sont à considérer par rapport à une direction principale d'écoulement des gaz à travers la turbomachine, référencée schématiquement par la flèche 4, cette direction étant sensiblement parallèle à un
20 axe longitudinal 6 du turboréacteur correspondant simultanément à un axe du module 1 et des disques le composant.

En effet, le module 1 comporte un disque principal de rotor dénommé disque de support d'aubes 8,
25 d'axe 6, traversant un système d'axes 10 du turboréacteur grâce à la présence d'un alésage 12. Plus précisément, cet alésage 12 est réalisé de façon connue au niveau d'une portion radiale interne élargie 14, constituant la portion la plus épaisse du disque 8, et
30 délimitée par une face amont 16 et une face aval 18 toutes deux orthogonales à l'axe 6. La portion radiale

interne élargie 14, également dénommée « poireau », présente donc une épaisseur sensiblement constante selon la direction de l'axe 6, qui est égale à la longueur de l'alésage 12 dans cette même direction.

5 Au niveau d'une portion d'extrémité radiale externe 20 du disque 8, se trouvent montées des aubes de turbine 22 à travers lesquelles les gaz s'échappant de la chambre de combustion 2 peuvent se détendre.

 Sur le flanc aval 23 du disque de support
10 d'aubes 8 est agencée une bride annulaire de liaison 24 servant à la fixation de ce disque 8 sur une partie aval du module, non représentée. Comme visible sur la figure 1, la bride annulaire de liaison aval 24 fait saillie à partir du flanc aval 23 avec lequel elle est
15 réalisée d'un seul tenant, au niveau d'une partie située au-dessus de la portion radiale interne élargie
14.

 D'autre part, sur le flanc amont 26 du disque de support d'aubes 8 est agencée une autre bride
20 annulaire de liaison 28 servant à la fixation de ce disque 8 sur un autre module de turbomachine, et plus spécifiquement sur le compresseur haute pression, dit compresseur HP (non représenté), comprenant quant à lui une bride annulaire de liaison aval 30. Ici encore,
25 comme visible sur la figure 1, la bride annulaire de liaison amont 28 fait saillie à partir du flanc amont 26 avec lequel elle est réalisée d'un seul tenant, au niveau d'une partie située au-dessus de la portion radiale interne élargie 14.

30 De plus, outre la fonction d'assemblage avec le compresseur HP, cette bride annulaire de

liaison amont 28 sert également au montage d'un disque labyrinthe 32 situé en amont du disque de support d'aubes 8, dont la fonction principale connue de l'homme du métier réside dans l'aide au refroidissement de ce disque 8 et des aubes qu'il porte. En effet, le
5 de ce disque 8 et des aubes qu'il porte. En effet, le disque 32, comportant un ou plusieurs dispositifs annulaires d'étanchéité du type labyrinthe 34 tangentant le stator du module, permet de définir un espace annulaire de refroidissement 36 vers l'aval, entre lui-même et le disque 8 à refroidir. Ainsi, l'air
10 frais pénétrant au sein de cet espace 36 vient épouser le flanc amont 26 du disque 8, avant de rejoindre radialement vers l'extérieur un circuit d'air à travers les aubes 22, comme montré schématiquement par la
15 flèche 38 de la figure 1.

Dans ce mode de réalisation préféré de la présente invention, le disque labyrinthe 32 est agencé entre les deux brides annulaires de liaison 28, 30, sur lesquelles il est monté fixement à l'aide de boulons 40
20 servant à l'assemblage des deux brides, et répartis tout autour de l'axe 6.

Le disque labyrinthe 32 traverse également le système d'axes 10 du turboréacteur, grâce à la présence d'un alésage 44. Plus précisément, cet alésage
25 44 est réalisé de façon connue au niveau d'une portion radiale interne élargie 46, constituant la portion la plus épaisse du disque 32 et délimitée par une face amont 48 et une face aval 50 toutes deux orthogonales à l'axe 6. La portion radiale interne élargie 46,
30 également dénommée « poireau », présente donc une épaisseur sensiblement constante selon la direction de

l'axe 6, qui est égale à la longueur de l'alésage 44 dans cette même direction.

Dans ce mode de réalisation préféré, il est agencé une bride annulaire d'équilibrage 52, équipée de masses d'équilibrage 54, sur la portion radiale interne élargie 46. Plus précisément, cette bride annulaire d'équilibrage 52 est réalisée d'un seul tenant avec la portion radiale interne élargie 46 de laquelle elle fait saillie vers l'amont puis radialement vers l'intérieur, à partir de la face 48. D'une façon générale, la bride 52 et les masses 54 y étant rapportées de façon déterminée forment ensemble un système d'équilibrage de rotor de turbomachine 61.

Etant donné que cette bride d'équilibrage 52 est distincte des brides de liaison indiquées ci-dessus, les masses d'équilibrage 54 peuvent alors être montées de façon définitive sur cette bride 52, antérieurement à l'opération de jonction du module 1 avec un autre module de turbomachine. Le fabricant d'un tel module 1 de turbomachine est par conséquent capable de garantir un montage satisfaisant du système d'équilibrage, en particulier des masses 54 sur la bride 52 à l'aide de boulons 56, car l'assemblage ultérieur de ce même module 1 avec un autre module de turbomachine, en l'occurrence le compresseur HP, ne nécessite pas de démontage/montage des masses d'équilibrage déjà installées sur la bride 52 prévue à cet effet.

Comme visible sur la figure 1, on peut faire en sorte que la bride d'équilibrage 52 fasse saillie de la face 48 vers l'amont au niveau de

l'extrémité radiale externe de celle-ci, à savoir au niveau de l'intersection de cette face 48 orthogonale à l'axe 6 avec le reste d'un flanc amont 58 de ce disque 32, opposé à un flanc aval 60 délimitant l'espace de refroidissement 36.

Par conséquent, il doit être compris que la bride d'équilibrage 52 est dépourvue de fonction de liaison avec un autre élément de la turbomachine, que ce soit d'un élément du même module 1 ou d'un module adjacent de la turbomachine, ce qui implique que sa fonction réside uniquement dans le support des masses d'équilibrage 54. Ainsi, aucun élément de la turbomachine autre que les masses d'équilibrage 54 n'est fixé sur cette bride annulaire d'équilibrage 52, qui, comme visible sur la figure 1, est disposée radialement intérieurement par rapport aux brides annulaires de liaison 28, 30 précitées servant au raccordement de la turbine HP sur le compresseur HP, ainsi qu'au support du disque labyrinthe 32.

En référence à présent aux figures 2 à 4, on peut voir une conception préférée de la bride annulaire d'équilibrage 52, d'axe 6, également dénommé axe de la bride annulaire.

La bride annulaire d'équilibrage 52 comprend essentiellement deux portions jointives et décalées selon une direction radiale 62 de la bride, à savoir une âme annulaire 64 constituant la partie radiale externe de cette bride, et une portion percée 66 constituant la partie radiale interne de cette dernière. L'âme 64, ou portion principale de la bride 52, est pleine et intègre une portion annulaire de

liaison 68 assurant le raccordement de la bride sur la face 48 de la portion radiale interne élargie 46 du disque 32.

L'âme 64 s'étend donc dans la direction radiale 62 suivant un premier sens 70 correspondant au sens allant vers l'intérieur, jusqu'à une zone dite de jonction schématisée par les pointillés 74 et séparant cette âme 64 de la portion percée 66, la zone de jonction 74 prenant de préférence la forme d'un cylindre fictif de section circulaire centré sur l'axe 6. A noter que le second sens 72 associé à la direction radiale 62 et montré sur les figures correspond à celui allant vers l'extérieur.

La portion percée annulaire 66 s'étend donc radialement à partir de la zone de jonction 74, dans le premier sens 70, jusqu'à une extrémité radiale libre de bride 76. Cette portion 66 intègre donc des passages traversants 78 qui s'étendent chacun radialement à partir de la zone de jonction 74, dans le premier sens 70 vers l'extrémité radiale libre de bride 76. Ici, les passages 78 prennent la forme de festons, à savoir qu'ils s'étendent radialement sur toute la portion percée annulaire 66, puisqu'ils débouchent radialement vers l'intérieur au niveau de l'extrémité radiale libre de bride 76. En d'autres termes, ils présentent chacun un contour ouvert, contrairement à un trou présentant un contour fermé. A ce titre, les passages 78 pourraient alternativement prendre la forme de trou, sans sortir du cadre de la présente invention.

De plus, il est indiqué que chaque passage traversant 78 présente un sommet radial 80 selon le

second sens 72, sommet qui appartient à la zone de jonction 74 précitée.

Plus précisément en référence à la figure 4, on peut apercevoir que les passages 78 servant à la traversée des boulons 56 disposent tous d'une forme et de dimensions sensiblement identiques, de sorte qu'en section transversale de la bride passant par ces passages traversants 78, ou encore dans la vue en coupe transversale de cette figure 4, la zone de jonction 74 prend la forme d'un cercle centré sur l'axe 6. De plus, on peut voir que le sommet radial 80 de chaque passage traversant 78 prend la forme d'un point appartenant au cercle 74, étant donné que le fond de chacun des festons 78 dispose préférentiellement d'une légère courbure orientée radialement vers l'intérieur, selon le premier sens 70. A cet égard, il est précisé comme cela est montré sur la figure 3 assimilable à une coupe diamétrale ou radiale, que ce sommet radial 80 prend dans cette coupe la forme d'un segment de droite préférentiellement parallèle à l'axe 6 (non représenté) et s'étendant sur toute la longueur du passage 78 selon la direction de ce même axe. En outre, ce même segment de droite 80 appartient entièrement à la zone de jonction 74.

La figure 3 montre que les masses d'équilibrage 54 (une seule visible sur la figure 3) sont montées fixement sur la bride d'équilibrage 52 par l'intermédiaire d'un ou plusieurs assemblages vis/écrou 56 traversant chacun l'un des passages 78, chaque masse 54 étant préférentiellement rapportée sur la bride 52 à l'aide de deux assemblages vis/écrou 56 traversant

respectivement deux passages 78 directement consécutifs dans la direction tangentielle de la bride 52, tel que cela sera détaillé ultérieurement.

En outre, l'assemblage 56 comporte donc une
5 vis 84 présentant une tête de vis 86 en appui contre une première face 90 ou face aval de la bride 52, sensiblement orthogonale à l'axe 6 et faisant face à la face 48 du disque labyrinthe 32. L'assemblage comprend également un écrou 88 monté sur une portion filetée de
10 la vis, cet écrou 88 étant en appui contre une face extérieur de la masse 54 associée, dont une face intérieure est quant à elle en appui contre une seconde face 92 ou face amont de la bride 52, sensiblement orthogonale à l'axe 6 et opposée à la première face 90.

15 Ainsi, de l'amont vers l'aval, il est prévu un empilement de l'écrou 88, de la masse 54, de la bride 52, et enfin de la tête de vis 86, ces éléments étant de préférence en contact deux à deux.

Comme cela est montré sur les figures 2 à
20 4, pour éviter de contraindre trop fortement la bride 52 au niveau de chaque sommet radial de passage 80, il est proposé de déporter les contraintes axiales dues au serrage de l'assemblage vis/écrou 56 traversant le passage en question, en pratiquant des évidements
25 judicieusement positionnés.

Effectivement, pour chacun des festons 78, la bride d'équilibrage 52 présente sur sa première face 90 un premier évidement 94 passant par le sommet radial 80 fortement contraint tangentiellement, et s'étendant
30 le long de la zone de jonction 74, ainsi que radialement de part et d'autre de celle-ci. En d'autres

termes, l'évidement 94 s'étend à la fois sur l'âme annulaire 64 et la portion percée 66, de sorte que l'on peut alors considérer qu'il débouche dans le feston concerné 78. Comme montré sur la figure 3, le premier
5 évidement 94 étant dépourvu de contact avec la tête de vis 86, l'appui de cette dernière sur la bride d'équilibrage 52 se fait donc sur la première face 90 à distance du sommet radial 80 fortement contraint tangentiellement, ce qui permet de n'appliquer
10 quasiment aucune contrainte axiale au niveau de ce même sommet 80. La contrainte axiale appliquée sur la bride 52 et due au serrage de l'assemblage 56 est donc avantageusement déportée radialement dans le second sens 72, au cœur de l'âme annulaire 64 contre laquelle
15 la tête de vis 86 est en appui.

A titre indicatif, l'évidement 94 est de préférence réalisé suffisamment profondément dans le premier sens 70, de manière à recouvrir la totalité du fond incurvé du feston 78. Ainsi, en poursuivant dans
20 ce même premier sens 70, la tête de vis 86 peut retrouver le contact avec le contour du feston 78, contrairement à ce qui est recherché autour de la zone du sommet radial 80.

Pour des raisons de facilité de fabrication et comme cela est le mieux visible sur la figure 4, les
25 premiers évidements 94 sont préférentiellement constitués par une unique rainure circulaire 96 pratiquée sur la première face 90, cette rainure 96, de préférence de section semi-circulaire, étant centrée
30 sur l'axe 6 et suivant la zone de jonction 74 en forme de cercle.

D'une manière analogue qui sera moins détaillée ci-dessous, la bride d'équilibrage 52 présente également sur sa seconde face 92, pour chaque feston 78, un second évidement 98 passant par son sommet radial 80 et s'étendant de part et d'autre de la zone de jonction 74, ce second évidement 98 étant dépourvu de contact avec la masse d'équilibrage 52. Ici encore, la totalité des seconds évidements 98 de la face 92 peut être réalisée par une unique rainure circulaire 99 pratiquée sur cette seconde face 92, cette rainure 99, de préférence de section semi-circulaire, étant centrée sur l'axe 6 et suivant la zone de jonction 74 en forme de cercle. D'une manière générale, il existe une identité entre les premiers évidements 94 et les seconds évidements 98, puisque ceux-ci sont préférentiellement symétriques par rapport à un plan transversal donné.

Comme montré sur la figure 3, chaque second évidement 98 étant dépourvu de contact avec la masse 54, l'appui de cette dernière sur la bride d'équilibrage 52 se fait donc sur la seconde face 92 à distance du sommet radial 80 fortement contraint tangentiuellement, ce qui permet de n'appliquer quasiment aucune contrainte axiale au niveau de ce même sommet 80. La contrainte axiale appliquée sur la bride 52 et due au serrage de l'assemblage 56 est donc avantageusement déportée radialement dans le second sens 72, au cœur de l'âme annulaire 64 contre laquelle la tête de vis 86 est en appui.

A présent en référence à la figure 5 montrant l'une des particularités de la présente

invention, de préférence combinée à la réalisation des évidements décrite ci-dessus en référence aux figures 2 à 4, on peut voir que chaque masse 54 (une seule étant représentée schématiquement en pointillés) est montée
5 fixement sur la bride d'équilibrage 52 à l'aide de deux assemblages vis/écrou.

Effectivement, il est prévu un premier assemblage vis/écrou référencé 56a comprenant une première vis 84 traversant un premier passage 78, ainsi
10 qu'un second assemblage vis/écrou référencé 56b comprenant également une seconde vis 84 traversant un second passage 78, décalé du premier passage 78 selon un premier sens 104 de la direction tangentielle 102, ce premier sens 104 opposé à un second sens 106
15 correspondant donc au sens horaire sur la figure 5.

Comme cela est schématisé pour le second passage 78 prenant la forme d'un feston, tout en étant applicable à l'ensemble des passages traversants 78, il est noté qu'en section transversale de la bride passant
20 par ces passages traversants 78, ou encore dans la vue en coupe transversale de la figure 5, une portion d'extrémité radiale 108 du passage considérée selon le second sens 72 est constituée par un arc de cercle 110 de rayon R1, de part et d'autre duquel se trouvent deux
25 arcs de cercle 112 de rayon R2 inférieur au rayon R1. Plus précisément, l'arc de cercle 110 constitue la majeure partie de cette portion d'extrémité radiale 108, et intègre en son centre le sommet radial 80 précité. D'autre part, le rayon R1 des deux arcs de
30 cercle 112 qui délimitent la portion d'extrémité radiale 108 est sensiblement identique au rayon de la

vis 84, ce qui permet éventuellement d'obtenir un contact surfacique entre la vis 84 et l'un de ces deux arcs de cercle 112.

De préférence, le feston 78 présente un axe de symétrie 114 s'étendant radialement, c'est-à-dire selon la direction 62, cet axe de symétrie 114 passant donc par l'axe de disque 6 et le sommet radial 80. Par conséquent, les deux arcs de cercle 112 sont donc symétriques par rapport à l'axe 114, et peuvent chacun faire partie intégrante d'un flanc d'extrémité tangentielle du passage.

A cet égard, chacun des deux passages 78 présente un premier flanc d'extrémité tangentielle 116, de préférence initié au niveau de la jonction entre l'arc de cercle central 110 et l'arc de cercle 112 situé le plus à l'extrémité dans le second sens 106, et qui se poursuit de façon connue par une portion plane sensiblement droite et parallèle à la direction radiale 62 et à l'axe de symétrie 114, jusqu'à l'extrémité radiale libre de bride 76. De manière analogue, chacun des deux passages 78 présente un second flanc d'extrémité tangentielle 118, de préférence initié au niveau de la jonction entre l'arc de cercle central 110 et l'arc de cercle 112 situé le plus à l'extrémité dans le premier sens 104, et qui se poursuit également par une portion plane sensiblement droite et parallèle à la direction radiale 62 et à l'axe de symétrie 114, jusqu'à l'extrémité radiale libre de bride 76.

L'une des particularités de cette configuration réside dans le fait de prévoir chaque vis 84 de diamètre plus faible que la largeur tangentielle

du feston 78 qu'elle traverse, de sorte que la portion d'extrémité radiale 108 s'étende sur une distance tangentielle importante permettant de réduire la concentration de contraintes sur et à proximité du
5 sommet radial 80, notamment grâce à sa forme évolutive et adoucie. A ce titre, on prévoit donc qu'une distance tangentielle maximale D entre les deux flancs d'extrémité tangentielle 116, 118, correspondant à la distance constante entre les deux portions planes de
10 ces flancs 116, 118, est supérieure à une longueur tangentielle maximale d de ladite vis 84 sensiblement identique à la valeur du diamètre de celle-ci, le rapport D/d étant compris entre 1,2 et 2, et de préférence proche de 1,5.

15 De plus, pour assurer le maintien tangentiel de la masse 54 sur la bride d'équilibrage 52, il est tout d'abord prévu que la première vis 84 du premier assemblage 56a soit en appui contre le premier flanc d'extrémité tangentielle 116 du premier passage
20 traversant 78, et plus précisément en appui et contact contre la portion plane de ce flanc 116, à proximité de la jonction avec l'arc de cercle 112 comme montré sur la figure 5. Ainsi, la vis n'est plus au contact de cet arc de cercle 112, ni au contact de l'arc de cercle
25 central 110 intégrant le sommet radial 80. Par ailleurs, en raison du dimensionnement particulier des différents éléments ci-dessus, la première vis 84 se situe donc à distance du second flanc d'extrémité tangentielle 118 duquel elle est décalée
30 tangentiellement selon le second sens 106. Cette disposition permet naturellement de maintenir la masse

54 traversée quasiment sans jeu par la vis 84, dans le second sens 106 par rapport à la bride 52.

De manière analogue, il est aussi prévu que la seconde vis 84 du second assemblage 56b soit en appui contre le second flanc d'extrémité tangentielle 118 du second passage traversant 78, et plus précisément en appui et contact contre la portion plane de ce flanc 118, à proximité de la jonction avec l'arc de cercle 112 comme montré sur la figure 5. Ainsi, la vis n'est plus au contact de cet arc de cercle 112, ni au contact de l'arc de cercle central 110 intégrant le sommet radial 80. Par ailleurs, toujours en raison du dimensionnement particulier des différents éléments ci-dessus, la seconde vis 84 se situe donc à distance du premier flanc d'extrémité tangentielle 116 duquel elle est décalée tangentiellement selon le premier sens 104. Cette disposition permet naturellement de maintenir la masse 54 également traversée quasiment sans jeu par la seconde vis 84, dans le premier sens 104 par rapport à la bride 52.

Enfin, pour traduire le positionnement « excentré » des vis 84 dans leurs passages respectifs, on aperçoit sur la figure 5 qu'un axe de vis 120 de la première vis est décalé tangentiellement dans le second sens 106 par rapport à l'axe de symétrie 114 du premier passage, tandis qu'un axe de vis 120 de la seconde vis 84 est décalé tangentiellement dans le premier sens 104 par rapport à l'axe de symétrie 114 du second passage.

Bien entendu, diverses modifications peuvent être apportées par l'homme du métier à

l'invention qui viennent d'être décrite, uniquement à titre d'exemples non limitatifs. A cet égard, il est noté que si les modes de réalisation préférés ont été décrits et représentés avec des passages traversants
5 prenant la forme de festons, ces passages peuvent alternativement être réalisés à l'aide de simples trous à travers la bride d'équilibrage, sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Système d'équilibrage de rotor de turbomachine (61) comprenant une bride d'équilibrage (52) pourvue d'une pluralité de passages traversants (78), ledit système comprenant en outre une pluralité de masses d'équilibrage (54) chacune montée fixement sur ladite bride d'équilibrage (52) par l'intermédiaire d'un premier et d'un second assemblages vis/écrou (56a, 56b) disposant respectivement d'une première vis (84) et d'une seconde vis (84) traversant respectivement un premier et un second passages (78, 78) directement consécutifs, chacun desdits passages (78, 78) présentant un premier (116) et un second (118) flancs d'extrémité tangentielle situés de part et d'autre de la vis dudit assemblage vis/écrou associé, ledit second flanc d'extrémité tangentielle (118) étant décalé tangentiellement du premier flanc d'extrémité tangentielle (116) dans un premier sens et ledit premier passage traversant étant décalé tangentiellement dudit second passage traversant dans un second sens (106) opposé au premier sens,

caractérisé en ce que ladite première vis (84) est en appui contre ledit premier flanc d'extrémité tangentielle (116) dudit premier passage traversant (78) et à distance dudit second flanc d'extrémité tangentielle (118), et en ce que ladite seconde vis (84) est en appui contre ledit second flanc d'extrémité tangentielle (118) dudit second passage traversant (78) et à distance dudit premier flanc d'extrémité tangentielle (116).

2. Système d'équilibrage (61) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'en section transversale de la bride passant par lesdits passages traversants (78), pour chacun desdits passages traversants (78), une distance maximale (D) selon la direction tangentielle (102) entre les deux flancs d'extrémité tangentielle (116, 118) est supérieure à une longueur maximale (d) de ladite vis (84) selon cette même direction tangentielle, de telle sorte que le rapport D/d soit compris entre 1,2 et 2.

3. Système d'équilibrage (61) selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce qu'en section transversale de la bride passant par lesdits passages traversants (78), chacun desdits passages traversants (78) présente un axe de symétrie (114) s'étendant radialement, et en ce qu'un axe de vis (120) de ladite vis (84) traversant ledit passage (78) est décalé tangentiellement dudit axe de symétrie (114).

4. Système d'équilibrage (61) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'en section transversale de la bride passant par lesdits passages traversants (78), chacun desdits passages traversants (78) présente une portion d'extrémité radiale (108) constituée par un arc de cercle (110) de rayon (R1) de part et d'autre duquel se trouvent respectivement deux arcs de cercle (112, 112) de rayon (R2) inférieur au rayon (R1).

5. Système d'équilibrage (61) selon la revendication 4, caractérisé en ce que ledit rayon (R2) est sensiblement identique au rayon de ladite vis (84) traversant ledit passage (78).

6. Système d'équilibrage (61) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque passage traversant (78) prend la forme d'un feston ou d'un trou.

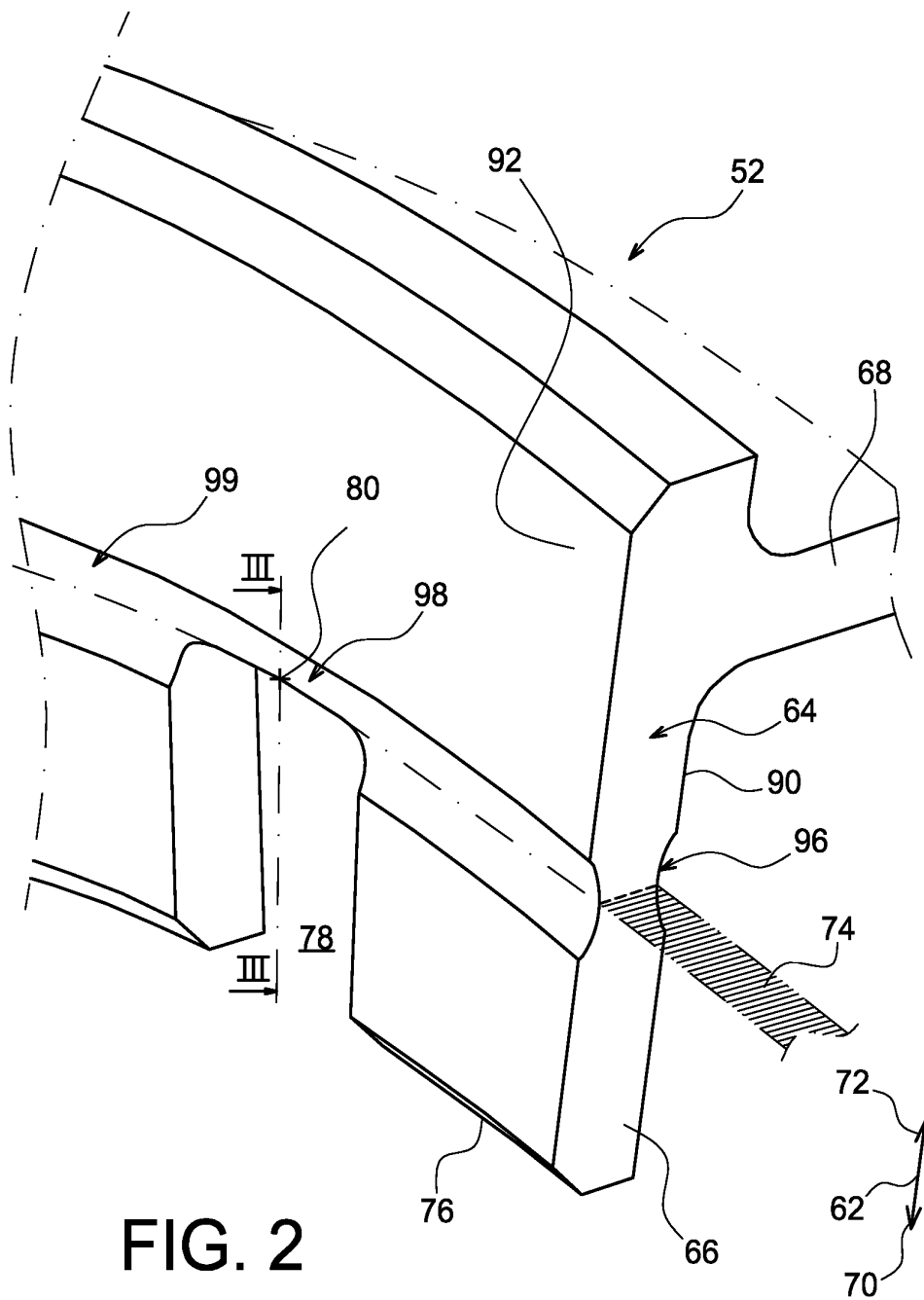
7. Module (1) de turbomachine caractérisé en ce qu'il comprend au moins un système d'équilibrage (61) selon l'une quelconque des revendications précédentes.

8. Module (1) de turbomachine selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'il est une turbine ou un compresseur de turbomachine.

9. Turbomachine comprenant au moins un module (1) selon la revendication 7 ou la revendication 8.

25

2 / 5



4 / 5

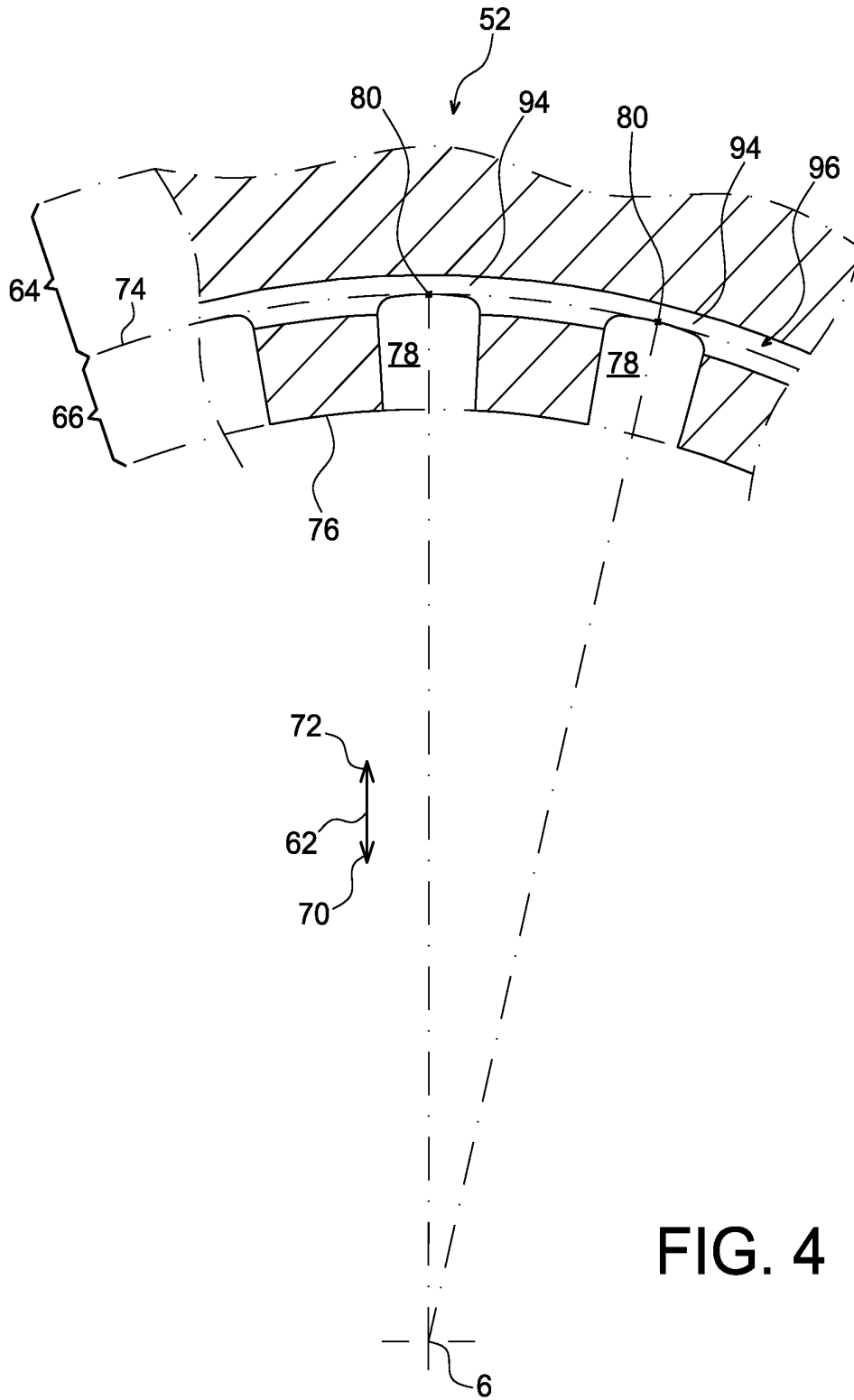


FIG. 4



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 685693
FR 0654492

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	EP 1 380 722 A1 (ROLLS ROYCE PLC [GB]) 14 janvier 2004 (2004-01-14) * alinéa [0017]; figure 4 * -----	1-9	F01D5/10 F16F15/34
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			F01D F04D F16F
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		24 mai 2007	OECHSNER DE CONINCK
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14) 3

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0654492 FA 685693**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **24-05-2007**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1380722 A1	14-01-2004	DE 60300600 D1	09-06-2005
		DE 60300600 T2	01-12-2005
		US 2004020216 A1	05-02-2004
